

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2013

PROCES VERBAL

Présents : LUCAS – LOPES - HENAFF – DANIEL – LE BRIS – BIANNIC – PETIBON – JEFFROY – FOURNIS - LE BERRE – PHILIPPE - LE BRIGANT - PERES-RAVOUX – GUEHL – LE GALL – DAGORN – LE BIHAN – CADIOU – SUC.

Absents avec procuration : LAMANDE donne procuration à LE BIHAN
MORINIERE donne procuration à GUEHL

Secrétaire de séance : LE BRIS

Le Procès Verbal du 7 mars 2013 sera adopté lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

❖ **COMPTE DE GESTION 2012 :**

Mr LOPES expose qu'il convient de se prononcer sur le compte de gestion du receveur municipal avant d'examiner le compte administratif.

Les écritures du compte de gestion et du compte administratif 2012 étant concordantes, il est proposé d'adopter le compte de gestion 2012.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2012.

❖ **COMPTE ADMINISTRATIF 2012 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES :**

Mr LOPES dit que le compte administratif retrace la gestion du Maire et l'emploi des crédits ouverts dans le budget primitif et par les décisions modificatives.

• **Budget principal (commune) :**

✓ **Section de fonctionnement :**

Dépenses de fonctionnement : 4 065 543.36
dont chapitre 011 : 910 349.48
chapitre 012 : 2 397 607.15
chapitre 65 : 304 886.95
chapitre 66 : 158 118.88
chapitre 68 : 30 000.00
Recettes de fonctionnement : 4 313 914.28
soit un résultat de l'exercice de 248 370.92 €
l'excédent reporté est de 139 000.42 €
pour un résultat de clôture de 387 371.34 €

✓ **Section d'investissement :**

Dépenses d'investissement :

Mr LOPES présente le détail des programmes réalisés en 2012. Présentation synthétique :

Dépenses : 2 055 604.99
Recettes d'investissement : 1 832 552.63
Résultat de l'exercice : - 223 052.36
Résultat reporté : - 289 101.80
Résultat de clôture : - 512 154.16

- **Budget annexe camping :**

- ✓ Section de fonctionnement :

Dépenses :	192 126.42
Recettes :	181 579.02
Résultat de l'exercice :	- 10 547.40

- ✓ Section d'investissement :

Dépenses :	499 100.35
Recettes :	373 477.70
Résultat de l'exercice :	- 125 622.65
Résultat reporté :	3 237.75
Résultat de clôture :	- 122 384.90

- **Budget annexe Centre nautique :**

- ✓ Section de fonctionnement :

Dépenses :	265 373.67
Recettes :	277 288.43
Résultat de l'exercice :	11 914.76
Résultat reporté :	- 15 998.81
Résultat de clôture :	- 4 084.05

- ✓ Section d'investissement :

Dépenses :	76 165.54
Recettes :	62 759.89
Résultat de l'exercice :	- 13405.65
Résultat reporté :	17 917.04
Résultat de clôture :	4 511.39

- **Budget annexe port de plaisance :**

- ✓ Section de fonctionnement :

Dépenses :	4 830.09
Recettes :	14 902.52
Résultat de l'exercice :	10 072.43
Résultat reporté :	11 573.34
Résultat de clôture :	21 645.77

- ✓ Section d'investissement :

Dépenses :	7 739.23
Recettes :	11 184.78
Résultat de l'exercice :	3 445.55
Résultat reporté :	5 901.16
Résultat de clôture :	9 346.71

- **Budget annexe – Le Peulven :**

- ✓ Section de fonctionnement :

Dépenses :	18 116.28
Recettes :	0.18
Résultat de l'exercice :	-18 116.10
Résultat reporté :	39 134.47
Résultat de clôture :	21 018.37

- **Délégation L.T.A. assainissement :**

Mr LOPES dit que ce budget retrace les dépenses et les recettes d'exploitation de l'assainissement.

- **Budget annexe Pont ar Portheour :**

- ✓ **Section de fonctionnement :**

Dépenses :	125 292.31
Recettes :	119 092.31
Résultat de l'exercice :	- 6 200.00
Résultat de clôture :	- 6 200.00

- ✓ **Section d'investissement :**

Dépenses :	119 092.31
Recettes :	néant
Résultat de l'exercice :	- 119 092.31
Résultat reporté :	- 115 184.00
Résultat de clôture :	- 234 276.31

Mr LE BIHAN souhaite connaître le montant des participations communales pour AN DOURMEUR et le Service Enfance Jeunesse.

Les résultats de l'exercice 2012 :

- Service Enfance Jeunesse :	- 61 520.63
- An Dourmeur :	- 152 445.96

Mr LOPES demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2012.

Le compte administratif 2012 (budget principal et budget annexes) est adopté à l'unanimité.

- ❖ **AFFECTATION DES RESULTATS 2012 :**

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission des finances, adopte l'affectation des résultats 2012 :

- **Budget principal :**

Résultats :	387 371.34
Affectation en investissement :	326 532.44
Report en fonctionnement :	60 838.90

- **Camping municipal :**

Résultat 2012 :	16 994.16
Affectation en section d'investissement :	6 678.39
Report en section de fonctionnement :	10 315.77

- **Port de plaisance :**

Résultat 2012 :	21 645.77
Affectation en section d'investissement :	6 443.06
Report en section de fonctionnement :	15 202.71

- ❖ **BUDGET PRIMITIF 2013 – (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES) :**

Mr LOPES rappelle que les rencontres sur le Débat d'Orientation Budgétaire ont fait ressortir la nécessité de faire des économies sur les dépenses courantes de fonctionnement.

- **Budget principal – commune :**

- ✓ **Section de fonctionnement :**

Dépenses :	4 274 897.63
dont charges à caractère général :	848 889.59
frais de personnel :	2 340 000.00
autres charges courantes :	286 700.00
charges financières :	161 500.00

Mr LE BIHAN souligne que l'article 6574 (subventions) enregistre une baisse de ses crédits.
Mr LOPES précise que l'OMS, dans le cadre de sa dissolution, versera l'argent disponible en caisse aux associations sportives.

Recettes :	4 274 897.63
dont produit des services :	506 500.00
(remboursement budget annexes	403 000.00
contributions directes :	1 560 500.00
compensation exonération Etat :	121 318.00
dotations de l'Etat :	1 253 300.00
revenus des immeubles :	81 000.00

❖ TAUX DES IMPOTS LOCAUX :

Mr LOPES présente l'état de notification des taux d'imposition pour 2013. Cet état communiqué par les services de l'Etat fait apparaître les nouvelles bases d'imposition avec application des taux communaux 2012.

Le produit ainsi obtenu s'élève à 1 560 542 €. Les allocations compensatrices versées par l'Etat (exonération accordées à certains contribuables) s'élèvent à 125 923 €.

Le produit à taux constant permet d'équilibrer le budget 2013. Il est donc proposé de maintenir les taux 2012 pour la taxe d'habitation à 15.65 % pour la taxe foncière (bâti) à 21 % et pour la taxe foncière (non bâti) à 54.52 %.

Mr LOPES présente ensuite des ratios comparatifs sur les taux des taxes entre la commune de Plestin Les Grèves et les communes de la même strate démographique à l'échelon national, régional et départemental.

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour 2013.

✓ Section d'investissement :

Dépenses :	2 925 434.24 €
dont déficit reporté :	512 154.16
Remboursement dette :	728 520.00
Frais étude :	4 800.00
Eclairage public et ERDF :	124 977.97
Acquisition terrain :	42 721.00
Effacement de réseaux rue des écoles :	47 510.00
Matériel T.P. : services techniques :	127 000.00
Salle des sports M. HAMON :	328 353.00
Rénovation de la sacristie :	190 000.00
Voirie 2012 (RAR) et 2013 :	219 222.00
Aménagement foncier :	373 221.00
Recettes :	2 925 494.24 €
dont virement section de fonctionnement :	342 682.29
FCTVA :	228 700.00
Résultat 2012 :	326 532.44
Subvention :	902 681.00
Etat :	100 226.00 (sacristie)
Département :	407 856.00 (aménagement foncier)
LTA :	17 500.00
Agence de l'eau :	77 995.00 (aménagement foncier)
Breizh Bocage :	274 275.00
Emprunt :	408 000.00

- **Budget annexe camping municipal :**

- ✓ **Section de fonctionnement :**

Dépenses :	223 155.77 €
dont dépenses à caractère général :	81 520.00
charges de personnel :	94 800.00
charges financières :	24 993.83
Recettes :	223 155.77
dont produits des emplacements et locations :	212 800.00
produits annexes :	14 240.00

- ✓ **Section d'investissement :**

Dépenses :	199 919.90 €
dont	43 935.00 de RAR
.....	122 384.90 de déficit antérieur
.....	23 500.00 de remboursement d'emprunt
.....	10 100.00 (bornes électriques)
Recettes :	199 919.90
dont RAR	170 000.00
résultat (dotation)	6 678.39
dotation aux amortissements :	14 072.39

- **Budget annexe centre nautique :**

- ✓ **Section de fonctionnement**

Dépenses :	270 442.12 €
dont : charges à caractère général :	39 540.00
frais de personnel :	187 853.14
charges financières :	463.00
dotations aux amortissement :	38 301.93
Recettes :	
dont produits des stages :	156 002.20
locations :	26 000.00
participation budget principal :	60 000.00
transfert excédent investissement :	27 429.92

- ✓ **Section d'investissement :**

dépenses :	58 352.92 €
dont matériel nautique :	27 073.00
remboursement emprunt :	3 850.00
transfert section de fonctionnement :	27 429.92
Recettes :	58 352.92 €
report antérieur :	4 511.39
FCTVA :	6 939.60
dotation aux amortissement :	38 301.93
produit des cessions :	8 6003.00

- **Délégation L.T.A. assainissement :**

Mr LOPES précise que les recettes sont dorénavant versées directement à L.T.A.

- ✓ **Section d'exploitation :**

Dépenses :	246 350.00 €
dont charges à caractère général :	153 250.00
charges de personnel :	88 500.00
Recettes :	246 350.00 €
reversement à L.T.A. pour prestation de la commune.	

• **Budget annexe Pont ar Portheour :**

✓ **Section de fonctionnement :**

Dépenses : 765 723.69 €
dont achat terrains et viabilisation : 759 423.69
résultat reporté : 6 200.00
Recettes : 765 723.63 (vente de lots)

✓ **Section d'investissement :**

Dépenses : 1 000 000.00 €
dont opération d'ordre : 765 723.69
déficit antérieur : 234 276.31
Recettes : 1 000 000.00 € (emprunt)

• **Budget annexe Le Peulven :**

✓ **Section de fonctionnement :**

Dépenses : 21 018.37
solde pour maîtrise d'œuvre
Recettes : 21 018.37
excédent antérieur

Le Maire dit que le montant de la D.S.R. n'est pas encore connu ; des informations récentes laissent espérer une augmentation de 8 % ; par ailleurs, un fonds de concours pour la voirie sera sollicité auprès de LTA. Les travaux de voirie (sécurité) réalisés à proximité du collège permettent également de solliciter le département.

Mr LE BIHAN dit que l'Etat a été condamné sur le dossier « algues vertes » ; une somme de 72 000 € serait versée à la commune.

Le Maire rappelle que les coûts de ramassage et de traitement des algues vertes sont financés entièrement par L.T.A. ; la commune n'a pas de préjudice financier direct. Par contre l'atteinte à l'image de la commune n'est pas prise en considération.

Le Maire déclare que la préparation budgétaire a permis à chacun de participer et de s'exprimer. Les services ont consenti des aménagements importants pour une maîtrise des dépenses. Ce budget 2013 assure le développement de la commune et des activités culturelles, sportives, associatives et les services à la personne.

La création du nouveau lotissement permettra de maintenir notre population.

Le budget permet également de maintenir le taux des impôts locaux sans pénaliser nos concitoyens sachant que les dotations d'Etat stagnent.

Les réalisations et projets : Salle des sports Marcel HAMON
 Programme voirie pour 200 000 €
 Aménagement foncier
 Rénovation de la sacristie
 Nouveau lotissement de Pont ar Portheour

Le Maire soumet la proposition de budget primitif 2013 au vote du Conseil Municipal.

Résultat du vote : pour : 20
 abstention : 1 (Mr Robert SUC)

❖ **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

Le Conseil Municipal décide l'attribution des subventions suivantes :

Associations	Montant
Secours Populaire Plestin	244
Trégor Contacts	1086
Amis de la Résistance ANACR Plestin	150
Centre Culturel de Plestin Rando et culture	100
Comité de jumelage Launceston	762
Comité de liaison des Anciens Combattants Plestin	457
Comité des fêtes	2790
Compagnie La Bao Acou	1000
Ass culturelle et cinématographique Le Douron	3049
Dans Treguer	657
Fanfare Plestin	150
Festival Armoricourt	500
Office Culturel Municipal	15 950
OK Chorale	300
Royal Caravane	500
Amicale Laïque	2045
Bâtiment CFA – Plestin (Afobat22)	150
Chambre des métiers Ploufragan	90
Collège Penker	1700
Lutte mucoviscidose Le Bigaut	150
Flèche d'Armor	1500
Société des courses hippiques	762
Groupement sanitaire Plestin les Grèves	275
A.S. La Plestinaise - 100 ans	1000
Office Culturel Municipal Informatique	300

❖ **EMPLOIS SAISONNIERS 2013 :**

Le Conseil Municipal décide la création des emplois saisonniers suivants :

SURVEILLANTS DES PLAGES

Poste	Nombre	Période	Rémunération
Sauveteurs SNSM	3	Juillet	Indice des opérateurs des A.P.S : Chef de poste indice majoré : 362 Adjoint chef de poste indice majoré : 308 Sauveteur qualifié indice majoré : 306
	3	Août	
Roche d'Argent	1	Juillet	SMIC horaire
	1	Août	

CENTRE NAUTIQUE

Poste	Nombre	Période	Rémunération
Moniteurs voile	6	Juillet	SMIC horaire
	6	Août	
Moniteur chef voile	1	Juillet	130% SMIC horaire
	1	Août	
Moniteurs char à voile	3	Juillet	SMIC horaire
	3	Août	
Moniteur chef char à voile	1	Juillet	130% SMIC horaire
	1	Août	
Moniteur chef Kayak	1	Juillet	130% SMIC horaire
	1	Août	
Secrétaire	1	Juillet	SMIC horaire
	1	Août	
Poste Atelier	1/2	Juillet	SMIC horaire
	1/2	Août	

CAMPING

Poste	Nombre	Période	Rémunération
Accueil - Bar – Ménage locaux	2	Juillet	110% SMIC horaire
	2	Août	
Barman	1	Juillet	SMIC horaire
	1	Août	
Sanitaire	2	Juillet	SMIC horaire
	2	Août	
Gardien	1	Juillet	SMIC horaire
	1	Août	
Remplaçant	1	Juillet	SMIC horaire
	1	Août	
Animateur	1	Juillet	SMIC horaire
	1	Août	
Animateur Surveillant piscine	1/2	15 juillet au 17 août 2013	120% SMIC horaire
Animateur Plage	1	mi-juillet à mi-août	110 %SMIC horaire

SERVICES TECHNIQUES ET DIVERS

Poste	Nombre	Période	Temps de travail hebdomadaire	Rémunération
Plage - WC - Salle de sport du collège – Médiathèque Marché nocturne	1	Juillet	34h30	SMIC horaire
	1	Août		
Espaces Verts PERMIS VL	1	Juillet	35h	SMIC horaire
	1	Août		
Plage – Centre Nautique An Dour Meur	1	Juillet	34h	SMIC horaire
	1	Août		
Poste polyvalent – Salle marcel Hamon Marché nocturne PERMIS VL	1	Juillet	32h30	SMIC horaire
	1	Août		
Ménage remplacement Véronique	1	Juillet	35h	SMIC horaire
	1	Août		

TIAN OLL

Poste	Nombre	Période	Rémunération
Accueil Exposition Circuit des chapelles	3	mi-juillet à mi-août	SMIC horaire

Nombre d'heures de 2012 : divisé par 3 : 264/3 : 88heures / saisonnier

SERVICE ENFANCE JEUNESSE

JUILLET

POSTE	Nombre	période	rémunération	divers
ALSH KERGALL (421) / CAMPS				
Directrice	0		120% du smic	directrices titulaires
directrice adjointe	0		110 % du smic	pas besoin sur 2013
animateur BAFA	5	08/07/2013 au 02/08/2013	100 % du smic	dont 1 en camp sur 10 jours
BAFA/SB	1	08/07/2013 au 02/08/2013	105 % du smic	
stages BAFA	3	08/07/2013 au 02/08/2013	100 € / sem	
Ménage	1	08/07/2013 au 02/08/2013	100% du smic	
ALSH 11/15 ans / CAMPS (422)				
Directeur	0	08/07/2013 au 02/08/2013	120 % smic	directeur titulaire
animateur BAFA	1	08/07/2013 au 02/08/2013	100 % du smic	
stages BAFA	2	08/07/2013 au 02/08/2013	100 € / sem	dont yann coruble

AOUT

POSTE	Nombre	période	rémunération	divers
ALSH KERGALL (421) / CAMPS enfance)				
Directeur	1	05/08/2013 AU 30/08/2013	120% du smic	Catherine DANIEL sur ALSH +1 Directrice camps 421
directrice adjointe	0		110 % du smic	
animateur BAFA	4	05/08/2013 AU 30/08/2013	100 % du smic	
animateur BAFA	1	19/08/2013 au 30/08/2013	100 % du smic	pour séjour en Anjou
BAFA/SB	0	05/08/2013 AU 30/08/2013	105 % du smic	
Yann Coruble	1	05/08/2013 au 16/08/2013		espace 9/12 ANS
stages BAFA	3	05/08/2013 AU 30/08/2013	100 € / sem	dont 1 qui sera aussi sur camp Anjou
Ménage	1	05/08/2013 AU 30/08/2013	100% du smic	

ALSH 11/15 ans / CAMPS (422)				
Directeur	0		120 % smic	Florian PAYTRA
animateur BAFA	1	19/08/2013 au 30/08/2013	100 % du smic	
stages BAFA	1	19/08/2013 au 30/08/2013		Yann Coruble

1 directeur : 120% du smic

1 directeur pédagogique avec SB : 115% du smic

1 animateur pédagogique : 110% du smic

1 animateur SB : 105% du smic

1 animateur BAFA : 100% du smic

1 stage pratique BAFA : 100 euros par semaine avec les enfants

forfait nuitée saisonnier = 2h

❖ **DISPOSITIF D'INVESTISSEMENT LOCATIF DUFLOT – DEMANDE DE DEROGATION :**

Le Maire expose que le dispositif DUFLOT succède à la loi Scellier qui prend fin le 31/03/2013.

Ce dispositif favorise la construction de logements locatifs sociaux.

Le Conseil Municipal autorise LTA à déposer un dossier de demande d'agrément auprès de la DREAL Bretagne pour que la commune puisse être éligible au dispositif DUFLOT jusqu'au 31/12/2016.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Aménagement foncier – avenant au marché BIDAULT :

Le montant du marché BIDAULT est diminué de 15 201.20 € HT après actualisation - accord du Conseil Municipal.

➤ Aménagement foncier – avenant au marché LUCIA :

Le montant du marché LUCIA est diminué de 29 486.46 € HT après actualisation. Les travaux de plantation sont concernés par cet avenant. Accord du Conseil Municipal.

➤ Subvention aux associations – nouvelles demandes :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- La Fanfare : 150 €
- Compagnie BAO ACOU : 1 000 €
- AS du collège du Penker : 1 700 €
- AS La Plestinaise 100 ans : 1 000 €

➤ Eclairage public – entretien - SDE :

Entretien de deux foyers dans le bourg. La participation de la commune s'élève 1 798 €.

➤ Service Enfance Jeunesse- tarifs 2013 – financement stage BAFA - CESU :

Le Conseil Municipal décide d'augmenter de 0.20 € par heure et par quotient familial le tarif de la garderie périscolaire, à compter du 6 mai 2013.

Un supplément de 5 € sera demandé aux familles, par enfant pour les départs après 19h.

La commune sera affiliée au CRCESU (Chèque emploi service). Les familles pourront régler les prestations de l'accueil périscolaire et de l'ALSH (- 6 ans) par l'intermédiaire du CESU.

Le coût de la formation « Base BAFA » de Mr CORUBLE sera réglé par la commune à l'AFOCAL.

➤ Contrat de maintenance matériel assainissement :

Contrat de maintenance JVS pour le matériel informatique du service de facturation eau et assainissement. Le montant annuel est de 131.70 € HT.

➤ Délibération sur les tarifs de location des bancs et tables :

La rédaction de la délibération portant sur les tarifs 2013 pour la location des bancs et tables ne précise pas que cette prestation est gratuite pour les associations. Une nouvelle délibération va être rédigée ; elle annule et remplace la délibération du 13 décembre 2012.

➤ Contentieux PAUGAM : frais d'expertise :

Le Conseil Municipal demande la prise en charges des frais d'expertise par les demandeurs (époux PAUGAM). Une réclamation sera formulée par l'intermédiaire de Maître LAHALLE. Les honoraires s'élèvent à 3 865.79 €.

➤ Contentieux Etat/Commune – algues vertes - provision :

La Cour Administrative d'Appel de Nantes a condamné l'Etat à verser une provision de 72 074 € à la commune de Plestin Les Grèves pour les coûts générés par le ramassage des algues vertes. Le Maire précise que depuis plusieurs années LTA finance la gestion des algues vertes pour le compte de la commune.

➤ VIGIPOL – audition du Président – procès Prestige :

Le Président de VIGIPOL a témoigné par visioconférence depuis le tribunal de Saint Briec pour le procès du pétrolier « Prestige » devant des juges de La Corogne en Espagne.

➤ Contentieux urbanisme – dossier MORFOUACE – Saint Haran :

Recours en rectification d'erreur matérielle contre l'ordonnance de la C.A.A. de Nantes par le Préfet des Côtes d'Armor. La cour d'appel avait considéré que la requête du Préfet en annulation du Permis délivré à Mr MORFOUACE n'était pas recevable.

➤ Lotissement de Pont ar Portheour – marché d'études et de maîtrise d'œuvre – cabinet « Horizons paysages et aménagements » :

Le Maire présente les offres examinées par la commission d'appel d'offres :

Bureaux d'Etudes	Montant de l'offre HT
A et T OUEST	92 850 €
HORIZONS	60 600 €
TERRAGONE	136 200 €
SETUR	128 300 €
D2L BETALI	140 400 €
GEOMAT	91 880 €

La commission d'appel d'offres du 8 mars 2013 propose de retenir l'offre de « Horizons paysages et aménagements ».

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à signer le marché avec ce cabinet.

➤ Lotissement de Coat Carric – transfert des espaces communs à la commune :

La parcelle B 1256 est transférée à la commune. Les frais d'acte sont pris en charge par le lotisseur.

➤ Park an Dour - élagage :

Mme FOURNIS rappelle le projet d'élagage d'arbres sur la place de Park an Dour.

➤ Renouvellement ligne de trésorerie – Caisse d'Epargne :

Le Conseil Municipal décide de renouveler la ligne de trésorerie de 500 000 € auprès de la Caisse d'Epargne.

➤ Emprunt de 408 000 € inscrit au budget 2013 :

Le Maire propose de réaliser l'emprunt de 408 000 € inscrit au budget primitif 2013. Accord de l'assemblée communale.

Fin de la séance à 20h55

Le Maire

A. LUCAS

